

MAIRIE D'ESNANDES

17137



Téléphone : 05 46 01 32 13
Télécopie : 05 46 01 21 93

Email : accueil@esnandes.fr

**Compte-rendu
Conseil Municipal
Mercredi 19 mai 2010**

L'an deux mil dix, le 19 mai, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2010

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Béatrice Gomit, Christine Trichet, Sylvia Pain, Paul Couzard, Alain Bouvet, Yvan Bailly, Joël Deschamps, Robert Portier.

Absents représentés : Pascale Buronfosse-Bjaï par Michel Rougier, Virginie Vincendeau par Françoise Guigard, Béatrice Vinet par Sylvia Pain, Emmanuel Mandon par Joël Deschamps, David Loutreuil par Alain Bouvet, Christine Guézou par Yvan Bailly.

Secrétaire de séance : Alain Bouvet

Ordre du jour modifié :

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération 2010 – 06/05 relative à une DM1. Ainsi, le nouvel ordre du jour est le suivant :

- 2010 – 01/05 – Recrutement de personnel saisonnier pour la saison 2010 : Piscine
- 2010 – 02/05 - Tarif Location du bassin de natation
- 2010 – 03/05 – Délégation du Maire – récapitulatif des décisions prises – communication au conseil municipal
- 2010 – 04/05 - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement (IRL) des instituteurs pour 2009
- 2010 – 05/05 – Indemnités pour le gardiennage des églises communales
- 2010 – 06/05 – Décision modificative n°1 – Budget principal de la commune (DM1)

Le nouvel ordre du jour est adopté : 19 voix

Les délibérations sont adoptées : 19 voix

2010 – 01/05 – Recrutement de personnel saisonnier pour la saison 2010 : Piscine

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu les différentes réunions de la commission « Personnel communal » et de municipalité, Afin d'assurer le fonctionnement des différents services ouverts au public pendant la saison estivale 2010, et conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, Monsieur le Maire propose la création de : un poste de maître nageur à temps de travail à temps complet (35 heures) pour les mois de Juin, Juillet et Août 2010 (en fonction des horaires d'ouverture de la piscine).

2010 – 02/05 - Tarif Location du bassin de natation

Rapporteur : Fabrice Brisson

Considérant l'ouverture de la piscine d'Esnandes pour la saison estivale (juin, juillet et août) et afin d'assurer l'enseignement de la natation par la pratique des cours privés dans l'enceinte de l'établissement, il est proposé d'établir une convention de location au tarif de 720 euros pour la saison, payable mensuellement sur trois mois. Cette convention précise que le maître nageur encaisse directement le montant des cours dispensés.

2010 – 03/05 – Délégation du Maire – récapitulatif des décisions prises – communication au conseil municipal.

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22-3°-4°-8°-16°-20°, L2131-1 et L 2131-2,

Vu la délibération du 14 mars 2008 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, son pouvoir de prendre toute décision relevant de l'article L 2122-22,
 Vu la délibération du 14 mars 2008 par laquelle Monsieur le Maire a délégué sa compétence et sa signature aux adjoints et conseillers municipaux délégués,
 Vu les arrêtés du 18 décembre 2008 par lesquels Monsieur le Maire a subdélégué sa compétence et sa signature aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,
 Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations, il est fait un état récapitulatif du 1^{er} décembre 2009 au 30 avril 2010 :

N°	Type de prestations	Prestataires	Montant € TTC
	Standard téléphonique	CESO	4.724,20
	Matériel informatique	SI17	8.036,60
	Câblage mise en réseau	CESO	4.736,16
01/2010	Ecole maternelle : sols	Groupe Vinet	9.131,10
02/2010	Aile de la mairie – phase 2 : Lot 1 - Electricité Lot 2 - Aménagement	Bachelier Texeira	10.773,30 2.774
03/2010	Atelier pédagogique : Lot 1 – Peintures et Sols Lot 2 – Isolation phonique	Gaucher Texeira	13.033,93 3.555,71
04/2010	Musée : électricité	Bachelier	3.739,31

2010 – 04/05 - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement (IRL) des instituteurs pour 2009

Rapporteur : Michel Rougier

Vu les disposition du décret n°83-367 du 2 mai 1983,

Vu la loi des finances pour 1989,

Vu la circulaire du 27 novembre 2008 du Ministre de l'Intérieur,

Vu la réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 24 mars 2010,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'indemnité représentative de logement (IRL) proposée au titre de 2009 est de 2162,16€ pour l'IRL de base (pour les instituteurs célibataires) et de 2702,67€ pour l'indemnité majorée (réservée aux instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants).

2010 – 05/05 – Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Rapporteur : Françoise Guigard

Vu la circulaire n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,

Vu la circulaire n° NOR/IOC/A/09/10906/C du 25 mai 2009,

Vu la circulaire n° NOR/IOC/D1002125/C du 12 février 2010,

La circulaire du 8 janvier 1987 citée en référence a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire du 12 février 2010 citée en référence a fixé la revalorisation pour 2010 de 0,79% du montant de cette indemnité.

Par conséquent, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 471,87€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 118,96€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

2010 – 06/05 – Décision modificative n°1 – Budget principal de la commune (DM1)

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

En section de fonctionnement, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit pour mandater les opérations en cours.

Article	Dépense
60618	- 2.500 €
6718	+ 2.500 €

En section d'investissement, suite à la reprise de l'ancien camion du service technique lors de l'achat du nouveau véhicule, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédit sur l'article 024 pour pouvoir procéder au titre correspondant.

Article	Recette
024	119.60 €

Questions diverses :

Yvan Bailly s'interroge sur les travaux du camping. Monsieur le Maire rappelle que suite à la tempête : des urgences ont dû être gérées concernant l'éclairage public et les canalisations d'eau potable. L'ensemble de ces travaux, en cours d'achèvement, a généré une dépense non prévue de près de 40.000 €. Joël Deschamps et Fabrice Brisson expliquent le déroulement des autres interventions. Les ballons d'eau chaude dans les mobil home doivent faire l'objet d'une expertise avant changement. L'expert sera présent le 31 mai. Joël Deschamps se propose de prendre contact avec le plombier qui a fait les devis afin de connaître ses disponibilités pour une intervention rapide : quelles que soient les responsabilités reconnues à l'issue du passage des experts. Mr Deschamps précise que les travaux d'électricité ont également été faits.

Concernant les portes de douche, Fabrice Brisson a fait évaluer les montants de travaux et s'engage à proposer une réponse avant fin juin. Pour ce qui est de la vitre à remplacer à l'accueil ; cela ne semble pas être prioritaire. Profitant de cette discussion, Fabrice Brisson rappelle qu'il est de la responsabilité du délégataire de traiter les fourmis présentes autour du bassin. Les travaux de dallage ayant été faits ; l'entretien du lieu est désormais indispensable.

Paul Couzard souhaite connaître la position du Crédit Lyonnais sur le changement du distributeur automatique de billets. Monsieur le Maire précise qu'une étude est en cours pour le déplacer à quelques mètres. La banque étant très intéressée pour une modification dans les meilleurs délais. Monsieur Couzard s'étonne que le lampadaire du champs des burelles n'est pas été changé. Fabrice Brisson lui rappelle que les interventions sont déclenchées par le SDEER et que nous demandons à être tenus informés.

Concernant les travaux de voirie, Fabrice Brisson précise que la première partie de ceux de la rue de la Prée de Sion est achevée. L'enrobé devrait être définitivement posé à la fin du mois de Mai. Pour ce qui est des travaux de la rue de l'Eglise : le chantier se déroule normalement. Quant au chantier de refoulement de l'avenue de la république, il devrait débiter la dernière semaine du mois de mai même s'il reste des calages à faire sur les arrêtés de voirie avec le Conseil Général sur le barrage des rues.

Michel Rougier annonce que la remise des plis concernant le MAPA restauration scolaire est fixée au vendredi 28 mai 16 heures. Monsieur Rougier rappelle que le prestataire a pour mission d'assurer la restauration à partir du lundi 5 juillet 2010.

Séance levée à 21h40